



BULLETIN D'INFORMATION À L'INTENTION DES CONSOMMATEURS

Protection des renseignements personnels des consommateurs

La protection des renseignements personnels des consommateurs est devenue un enjeu important au cours des dernières années, tandis que les communications électroniques ne cessent d'évoluer. Il est important d'assurer la protection de vos renseignements personnels en tout temps afin de vous prémunir contre la fraude. Même vos renseignements personnels de base peuvent être utilisés pour porter des achats à vos cartes de crédit et vider vos comptes bancaires.

Il est très important de protéger la confidentialité de votre numéro d'assurance sociale (NAS). Si une entreprise ou une personne avec qui vous faites affaire souhaite l'obtenir, demandez-lui pourquoi elle en a besoin. Ne partagez pas votre NAS avec n'importe qui.

Ne donnez à personne votre numéro de carte de crédit ou de compte bancaire, sauf pour faire des achats. Si vous faites affaire avec une entreprise et que vous lui fournissez vos renseignements bancaires, demandez-lui ce qu'elle en fera. Est-ce qu'elle les conserve en lieu sûr? Sont-ils plutôt supprimés une fois la transaction terminée?

Vérifiez toujours les transactions portées à votre carte de crédit et à votre compte bancaire, votre facture de téléphone cellulaire et toutes vos autres factures afin de vous assurer que vous avez autorisé tous les frais facturés.

Si vous utilisez une carte de crédit ou une carte de débit dans un commerce local et qu'un reçu imprimé vous est remis, classez-le ou éliminez-le de façon sûre.

Dissimulez toujours votre numéro d'identification personnel (NIP) avec votre main quand vous utilisez votre carte de crédit ou de débit.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou de l'aide, communiquez avec notre bureau :

Services aux consommateurs, Division de la sécurité publique
Ministère des Affaires municipales et communautaires
5201, 50^e Avenue, bureau 600, Yellowknife (NT) X1A 3S9
Tél. : 867-767-9161, poste 21021

La présente publication vise à fournir des renseignements généraux et ne remplace pas un avis juridique.